



Comment reconnaitre ses enfants

Par **tnicolas_old**, le **12/06/2007 à 17:46**

Bonjour,rnrnJ'ai 42 ans et j'ai deux enfants avec deux mères différentes.rnrnL'un a 25 ans et est marié, l'autre aura 17 ans en août.rnrnJe n'ai pas reconnu ses enfants pour des raisons diverses.rnrnJe souhaiterais les reconnaître aujourd'hui afin qu'ils puissent être mes héritiers.rnrnQuelle est la procédure à suivre ?rnrnAutre chose, mon enfant de 17 ans souhaiterait avoir mon nom avec celui de sa mère, comment procéder.rnrnMerci d'avance

Par **Christelle_old**, le **14/06/2007 à 01:43**

Bonjour,rnrnLa reconnaissance ne nécessite qu'un passage en mairie du lieu de naissance.rnrnPour ce qui est de votre nom c'est un peu plus compliqué. A priori il est né trop tôt... A présent c'est possible, mais je ne sais pas si les mesures lui sont applicables... La loi ne datant que de 2004.rnrnPour autant la reconnaissance donne droit au nom du père, mais il me semble qu'il y a une limite d'âge... Peut-être qu'à l'état civil on pourra vous renseigner mieux que moi.

Par **tnicolas_old**, le **14/06/2007 à 03:31**

merci beaucoup, je passerai donc à la mairie